Jour de séance 44 le vendredi 9 juin 2023

9 h

Prière.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à ne pas modifier la Politique 713 applicable aux écoles publiques. (Pétition 15.)

M. Cullins donne avis de motion 49 portant que, le jeudi 15 juin 2023, appuyé par Mme M. Wilson, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée législative et après l'adoption de la présente motion, 12 heures soient imparties aux délibérations à toutes les étapes de l'étude des projets de loi 30, 32, 37, 39, 40, 45, 46, 52 et 58, rétroactivement au 9 juin 2023, et que, à l'expiration du délai de 12 heures, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de la Chambre ou du Comité permanent de la politique économique, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant deuxième lecture, étude en comité et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption de ces projets de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ces projets de loi franchissent plus d'une étape le jour même ;

que, nonobstant l'expiration du délai de 12 heures, 20 minutes soient imparties, au besoin, à l'étude de ces projets de loi en comité, sur demande du leader parlementaire du gouvernement.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que l'avis de motion 49 est irrecevable puisqu'il viole les droits de la minorité en limitant les débats. M. Arseneau et l'hon. M. G. Savoir interviennent au sujet du rappel au Règlement. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

Mme Holt donne avis de motion 50 portant que, le jeudi 15 juin 2023, appuyée par Mme Landry, elle proposera ce qui suit :

attendu que le défenseur des enfants et des jeunes, le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick, la ministre responsable de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* et la Commission des droits de la personne ont relevé de graves problèmes dans le processus de révision de la Politique 713 ;

attendu que les changements proposés dans la nouvelle version de la Politique 713 montrent un mépris à l'égard des droits des enfants et des jeunes et de l'intérêt supérieur de l'enfant ;

attendu que des parlementaires et des membres du public ont exprimé leur extrême déception relativement à un manque de processus et de transparence, notamment en ce qui concerne la révision ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à rétablir la version de la Politique 713 qui était en vigueur en août 2020.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 46 soit appelée et que son étude se prolonge jusqu'à 12 h, après quoi la séance sera levée.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 39, *Loi concernant les régies régionales de la santé,* il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, Mme Mitton, appuyée par M. Coon, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant troisième lecture soit amendée par la substitution, aux mots qui suivent le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 39, *Loi concernant les régies régionales de la santé,* ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, l'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 17

M. Arseneault	M. Coon	M. Mallet
M. Legacy	Mme Mitton	M. Arseneau
M. McKee	M. J. LeBlanc	M. Losier
Mme Thériault	M. K. Chiasson	M. M. LeBlanc
M. Gauvin	M. D'Amours	Mme Landry
M. C. Chiasson	M. Bourque	

CONTRE : 27

l'hon. M. Holder	l'hon. Mme Green	Mme M. Wilson
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. Mme Dunn	M. Cullins
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Crossman	Mme Anderson-Mason
l'hon. M. Steeves	l'hon. Mme Johnson	M. Wetmore
l'hon. Mme Shephard	l'hon. M. Hogan	M. Ames
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Austin	M. Dawson
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Carr	Mme Bockus
l'hon. M. R. Savoie	M. Turner	Mme Conroy
l'hon. Mme Scott-Wallace	Mme S. Wilson	M. Cardy

Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 26

l'hon. M. Holder	l'hon. Mme Green	Mme M. Wilson
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. Mme Dunn	M. Cullins
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Crossman	Mme Anderson-Mason
l'hon. M. Steeves	l'hon. Mme Johnson	M. Wetmore
l'hon. Mme Shephard	l'hon. M. Hogan	M. Ames
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Austin	M. Dawson
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Carr	Mme Bockus
l'hon. M. R. Savoie	M. Turner	Mme Conroy
l'hon. Mme Scott-Wallace	Mme S. Wilson	

CONTRE : 19

M. Arseneault	M. Coon	M. Arseneau
M. Legacy	Mme Mitton	M. Losier
Mme Holt	M. J. LeBlanc	M. M. LeBlanc
M. McKee	M. K. Chiasson	Mme Landry
Mme Thériault	M. D'Amours	M. Cardy
M. Gauvin	M. Bourque	
M. C. Chiasson	M. Mallet	

Le projet de loi 39, *Loi concernant les régies régionales de la santé*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Le débat ajourné reprend sur l'amendement de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi sur l'éducation,* proposé par Mme Landry, appuyée par M. Arseneault, le 6 juin 2023.

Après un certain laps de temps, Mme S. Wilson, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, la vice-présidente interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 12 h.